

AE



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le préfet

Grenoble, le **28 JUIL. 2022**

Messieurs les Présidents, Madame la Maire, Monsieur le Maire,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 29 juin faisant part de votre souhait d'accélérer la programmation du projet de réouverture de la halte de Tencin. J'entends le besoin que vous exprimez, lié à l'augmentation de la population sur cette commune et ses voisines, ainsi qu'à l'enjeu de report modal vers les alternatives à l'usage de la voiture, que je partage.

Je constate la synergie collective et la volonté commune qui se dégagent entre vos différentes collectivités autour de ce projet.

Dans le cadre de la gouvernance mise en place à l'échelle globale de l'Étoile ferroviaire grenobloise, je rappelle que l'ordonnancement des projets a été un choix collectif, validé progressivement lors des comités de pilotage de 2018 et 2019, au fur et à mesure que les attentes se précisaient et que l'étude d'exploitation de SNCF Réseau donnait des résultats. Dans ce cadre, il a été collectivement décidé que le projet de réouverture de la halte de Tencin serait inscrit à l'horizon 2035.

Modifier l'ordonnancement des projets nécessiterait des études afin de vérifier la possibilité de mettre en place des dessertes. Or, à ce jour il n'a été expertisé qu'une réouverture de cette halte en 2035, c'est-à-dire en intégrant la réalisation de l'ensemble des aménagements des horizons 2025, 2030 et 2035.

Des études, à financer et à conduire, seraient alors à mener pour analyser les conditions d'une réouverture anticipée de la halte, et pourraient aboutir à des besoins d'aménagements complémentaires eux aussi anticipés. Ces études devraient en outre être compatibles avec le plan de charge de SNCF Réseau.

L'ordonnancement doit également être affiné dans le cadre de l'élaboration du volet mobilités 2023-2027 du CPER, afin d'établir une priorisation conforme aux capacités financières des acteurs.

A ce stade, la priorité me semble être de financer les projets de l'horizon 2025 (études restantes et travaux), et dans la mesure du possible, une partie des études pour l'horizon 2030. La liste de ces dernières études sera un choix collectif, fonction des capacités financières et des priorités des acteurs ; ce sera l'un des sujets à aborder lors du prochain comité de pilotage.

A ce stade, il ne m'est donc pas possible de me positionner sur votre demande :

- sans éléments complémentaires sur la faisabilité de la réouverture anticipée de la halte de Tencin ;
- sans une priorisation partagée des objectifs et projets, afin d'y mobiliser les moyens financiers et humains (équipes SNCF) disponibles.

Aussi, je vous propose d'attendre les échanges relatifs à l'élaboration du volet mobilités 2023-2027 du CPER. Ce sujet pourra être évoqué au prochain comité de pilotage sur l'Etoile ferroviaire grenobloise, qui devrait pouvoir se tenir d'ici la fin de l'année 2022.

Si vous souhaitez anticiper cette échéance, vous pouvez bien entendu saisir directement SNCF Réseau pour commander une première étude sur la faisabilité de ce projet à un horizon rapproché, et signaler votre attente au Conseil régional en tant qu'autorité organisatrice des TER.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

- Copie :
  - Préfet de Région
  - Présidents du Conseil régional
  - Présidents du Conseil départemental
  - SNCF Réseau
  - Sénateurs de l'Isère